

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERVEIX-CUBAS

SEANCE DU 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit et le 28 juin à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUEYROU Jean-Marie.

Présents : Mr QUEYROU Jean-Marie, Maire ; Mr RODRIGUES Antonio, 1^{er} adjoint.

CALAVIA R. ; CHALIFOUR S. ; CONTAT C. ; MICHEL E. ; MICHEL S. ; RENARD J.

Absents excusés : Valérie LEBLANC-COUDOIN, Thierry HORIOT et Jacques GÉRARD

Absents non excusés : Michel MASSÉNAT et Eric EYSSARTIER

A été nommée secrétaire : Elisabeth MICHEL

N°2018-21

Objet de la délibération : Augmentation tarifs cantine 2018/2019

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de l'arrêté ministériel annuel de Monsieur Le Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie nous faisant part de la suppression des modalités d'encadrement de l'augmentation du prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public.

Pour les enfants du RPI Anlhiac-Cherveix Cubas- Génis-Salagnac, le prix du repas passe de 2.23 € à 2.30 €.

Le tarif du repas pour les enfants hors RPI, le personnel enseignant et assimilé, intervenants extérieurs passe de 3.56 € à 3.60 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, (10 voix pour et 1 abstention), l'augmentation des tarifs du repas de la cantine scolaire selon les conditions ci-dessus à compter de la rentrée 2018.

N°2018-22 : Décision modificative

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme
En mairie le 29 juin 2018

Le maire
Jean-Marie QUEYROU